

# CONCERTATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE DU BOIS RÉCUPÉRÉ DU SECTEUR CRD

## RAPPORT FINAL - CONCLUSIONS DES RENCONTRES

---

Présenté à:



Réalisé par:



*Guillaume CAUDRON, Directeur, SECOR*

En collaboration avec



15 février 2011

# TABLE DES MATIÈRES

---

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE .....	1
Le contexte .....	1
Objectifs de la démarche .....	2
2. RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE VOLUMÉTRIE .....	3
Estimation de l'offre .....	3
Estimation de la demande .....	3
3. ENJEUX ET CONSTATS .....	4
Principaux enjeux issus des réflexions des participants .....	4
Synthèse des constats .....	6
4. RÉFLEXIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE DÉBOUCHÉS .....	7
Aperçu des débouchés possibles pour le bois récupéré du secteur CRD d'après des observations hors Québec .....	7
Commentaires et réflexions sur les débouchés .....	8
5. PISTES DE SOLUTION .....	9
6. CONCLUSION .....	11
ANNEXES .....	13

# 1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

---

## LE CONTEXTE

Les déchets issus des activités de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) représentent environ un tiers des matières résiduelles générées au Québec. Si les matières granulaires connaissent un taux de récupération satisfaisant, et permettent d'atteindre un total d'environ 70 % pour l'ensemble du secteur CRD, cela masque les problématiques de récupération et de valorisation des matières « non-agrégats », composées en grande partie de bois.

Actuellement, on estime entre 500 000 et 1 M de tonnes les résidus de bois issus du secteur CRD dont un quart seulement serait récupéré<sup>1</sup>. Certains enjeux sont connus. Parmi ceux-ci, on notera la faible sensibilisation des acteurs du secteur CRD qui rend les activités de tri complexes et coûteuses, les débouchés locaux insuffisants, et comme résultante des coûts d'élimination qui actuellement demeurent souvent inférieurs aux coûts de mise en marché des déchets récupérés. Bien que le bois demeure une matière ayant une valeur potentielle sur le marché, le système actuel ne permet pas une valorisation suffisante de cette filière.

Cette problématique est renforcée par la combinaison de plusieurs facteurs qui poussent les principaux acheteurs québécois de bois recyclé (pour des panneaux de particules et la cogénération en particulier) à se tourner vers l'est des États-Unis pour leur approvisionnement, délaissant les centres de tri du Québec.

- Du point de vue réglementaire, les États frontaliers et d'autres plus éloignés se sont vus interdire progressivement, depuis une dizaine d'années, l'enfouissement du bois récupéré. Cela a eu pour effet de diminuer le prix de vente du bois récupéré issu des centres de tri américains. Cette tendance est, de manière conjoncturelle, renforcée par l'évolution du taux de change qui favorise davantage un approvisionnement transfrontalier pour les acheteurs québécois de particules de bois.
- Du point de vue économique, la reprise des activités sur la fabrication du bois d'œuvre (scieries) augmente la quantité de copeaux de bois disponible sur le marché (avec une qualité supérieure au bois issu de la récupération CRD et à un coût très compétitif); dans un même temps, un des secteurs constituant un des débouchés importants, à savoir les pâtes et papiers (essentiellement à des fins de valorisation énergétique), est en perte de vitesse, créant un déséquilibre structurel encore plus important entre l'offre et la demande.
- Les modifications réglementaires au Québec, en particulier pour l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) ont eu un effet positif sur les taux de récupération en général, mais ne contribue pas spécifiquement à la valorisation de cette filière. D'une manière générale, ces mesures demeurent plus timides que celles imposées par les réglementations américaines. Par ailleurs, la réglementation au Québec concernant le stockage et l'usage du bois issu de la récupération CRD est jugée

---

<sup>1</sup> Source : Profil de la gestion des débris CRD, 2009.

contraignante, en particulier pour la valorisation énergétique et peut constituer un frein au développement de certains débouchés.

Ces évolutions structurelles et conjoncturelles défavorables ont un impact important sur la compétitivité des centres de tri CRD au Québec qui éprouvent des difficultés croissantes à écouler le bois récupéré. Par effet de cycle, c'est toute la filière qui est touchée, ne permettant pas d'envisager une amélioration des taux de récupération.

## OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Dans ce contexte, il est nécessaire de trouver des solutions pour valoriser le bois récupéré du secteur CRD. Les acteurs de la filière sont nombreux et ont un niveau de sensibilisation variable en raison d'enjeux souvent divergents face à cette problématique. La recherche de solutions passe donc par un travail de concertation afin de trouver des solutions collectives, portées par l'ensemble des acteurs du système. La mise en œuvre de partenariats et la constitution de réseaux entre les acteurs du système sont des éléments essentiels au succès de la démarche.

RECYQ-QUEBEC et le 3R MCDQ se sont associés pour organiser cette concertation. Les services de SECOR ont été retenus pour les accompagner dans cette démarche, faciliter les échanges et l'émergence de solutions pour dynamiser la filière.

La concertation des acteurs de la filière du bois récupéré du secteur CRD a permis :

- D'approfondir, de comprendre et de partager les enjeux de la filière
- D'identifier des solutions communes à la valorisation du bois récupéré pour :
  - Favoriser son écoulement à court terme
  - Développer le marché à moyen et long terme

Deux rencontres ont été organisées (la liste des participants est présentée en annexe 1), avec les objectifs suivants :

- Rencontre 1 : Partager une compréhension commune de la situation actuelle, et approfondir les enjeux et les freins du secteur.
- Rencontre 2 : Réfléchir collectivement aux solutions et aux actions permettant de répondre aux enjeux identifiés, à court et moyen terme.

Ce rapport présente les principaux éléments partagés et discutés dans le cadre de ces rencontres et détaille les orientations et les solutions issues de la concertation entre les acteurs.

## 2. RAPPEL DES ÉLÉMENTS DE VOLUMÉTRIE

---

### ESTIMATION DE L'OFFRE

La quantité de bois récupéré en 2010 par les centres de tri est estimée à 350 000 tonnes. Cette quantité semble stable ou en très légère diminution par rapport à 2009 (diminution d'environ 5 %) et qui peut s'expliquer par les difficultés d'écoulement rencontrées depuis l'été (donc augmentation des stocks et diminution de la quantité de bois acceptée).

Actuellement, la quantité en stock (fin 2010) est estimée à :

- 20 000 tonnes pour le bois de grade 1 (qualité supérieure, destinée par exemple aux panneaux de particules)
- 60 000 tonnes pour le bois de grade 2 (exemple : cogénération, chauffage)

### ESTIMATION DE LA DEMANDE

L'estimation de la demande s'appuie sur les informations fournies par les principaux acheteurs au Québec, utilisant actuellement du bois issu de la récupération CRD (pour les panneaux de particules et la cogénération uniquement). Il existe d'autres acheteurs de particules de bois, mais qui se fournissent exclusivement auprès des scieries, ou en biomasse forestière. Ceux-là n'ont donc pas été comptabilisés dans la demande actuelle.

- La demande pour le bois de grade 1 est estimée à 300 000 tonnes pour 2010
- La demande pour le bois de grade 2 est estimée à 650 000 tonnes pour 2010

Les projections montrent que ces quantités, aussi bien pour le grade 1 que le grade 2, tendent à augmenter pour les deux prochaines années. L'approvisionnement actuel est un mélange entre des copeaux de bois issus des scieries, du bois récupéré du secteur CRD importé des États-Unis et du bois CRD du Québec. Ces proportions varient en fonction des usages et des acheteurs, mais la proportion de bois CRD québécois a augmenté au cours de la dernière année. L'information disponible ne permet pas de dire si la demande de bois récupéré au Québec est actuellement suffisante ou non pour soutenir le marché, mais cela démontre que le marché potentiel est important (près d'un million de tonnes par comparaison au 350 000 tonnes récupérées). En étant plus compétitif par rapport aux substituts que sont la biomasse forestière ou le bois CRD en provenance des États-Unis, le bois CRD du Québec accéderait à un marché où l'offre et la demande peuvent s'équilibrer.

### 3. ENJEUX ET CONSTATS

---

#### PRINCIPAUX ENJEUX ISSUS DES RÉFLEXIONS DES PARTICIPANTS

##### **1. Un marché encore peu structuré et inégalement réglementé qui entraîne une importante volatilité et un équilibre fragile entre l'offre et la demande**

La filière du bois recyclé fait face à des problèmes structurels et conjoncturels

- Structurels :
  - Le marché du bois recyclé au Québec est relativement jeune et encore peu structuré
  - L'équilibre instable entre l'offre et la demande provoque une forte volatilité des prix
  - Cette instabilité a détourné les principaux acheteurs du marché vers l'importation de bois recyclé ou vers des produits de substitution
  - Les produits de substitution continuent de se développer et renforcent la concurrence (pression sur les prix et la qualité)
  - Le marché est par ailleurs peu réglementé sur certains aspects (structuration du marché) et soumis à des réglementations contraignantes sur d'autres aspects (ex : permis et réglementation pour l'entreposage au niveau des centres de tri, utilisation du bois à des fins de valorisation énergétique)
- Conjoncturels :
  - Contexte économique difficile (et perte de vitesse du secteur des pâtes et papiers)
  - Croissance d'autres secteurs générant des produits de substitution (scieries, menuiseries)
  - Évolutions réglementaires aux États-Unis qui ont conduit au bannissement de l'enfouissement

##### **2. L'offre semble avoir augmenté plus rapidement que la demande**

- De nombreux centres de tri voient leur stock de bois recyclé croître significativement depuis la dernière année. Ce surplus de stock entraîne une augmentation des coûts, qui nuit encore davantage à la rentabilité et à la compétitivité du produit.
- Plusieurs acheteurs ont pourtant augmenté leurs achats de bois recyclé au Québec au cours des dernières années.
- Cette demande ne semble pas suffire pour absorber la diminution chez d'autres acheteurs, l'excédent d'offre et la compétition de substituts

### 3. Une absence de nouveaux débouchés

- Absence de nouveaux débouchés de la filière permettant d'envisager des volumes importants, et tenant compte des enjeux de qualité requise et des coûts associés.
- Absence de programme, de concertation et d'efforts collectifs pour structurer et développer le marché.

### 4. Un potentiel au Québec qui semble sous-exploité en raison d'un quadruple enjeu

- Des qualités hétérogènes qui ne répondent pas toujours aux critères des acheteurs et une normalisation/harmonisation à parfaire :
  - Du point de vue des acheteurs, la qualité du bois recyclé disponible ne répond pas toujours aux besoins et peut entraîner des surcoûts de production (coûts de maintenance plus élevés, complexité accrue des procédés, tri complémentaire)
  - Les acheteurs n'exigent pas tous la même qualité de bois recyclé, source de confusion pour les centres de tri étant donné le manque de normes (classification) de qualité
  - L'hétérogénéité de la demande rend plus difficile l'équilibre entre l'offre et la demande
- Le bois recyclé au Québec demeure peu compétitif ce qui limite la croissance de la demande
  - Les prix de la fibre vierge, bien que plus élevés, demeurent plus attractifs compte tenu de la qualité supérieure du produit
  - Les prix du bois en provenance des États-Unis sont également plus attractifs, et ce malgré le transport compte tenu des évolutions réglementaires (bannissement de l'enfouissement)
  - Les coûts d'exploitation des centres de tri restent trop élevés au Québec, et les investissements ne sont pas envisageables compte tenu des prix actuels et de l'instabilité du marché
  - Compétition d'autres substituts (pour la cogénération : biomasse forestière, bardeau d'asphalte)
- Une certaine instabilité de l'approvisionnement
  - Des difficultés d'approvisionnement lorsque la demande était supérieure à l'offre ont nui au développement et à la stabilité du marché
  - L'instabilité du marché et des prix au Québec a poussé certains acheteurs à se tourner vers des substituts
  - La stabilité du marché et des prix contribueraient à l'augmentation de la demande
- Une saisonnalité importante et des enjeux de stockage qui augmentent les coûts

- La saisonnalité du produit conduit nécessairement à une gestion de stocks importants pour assurer la continuité de l’approvisionnement (stockage entre avril et décembre, demande faible - stockage nul et demande forte entre décembre et avril)
- Les températures plus clémentes des deux derniers hivers ont aussi contribué à l’augmentation des stocks (et donc des seuils de rentabilité)

## SYNTHÈSE DES CONSTATS

- La demande de bois reste importante et, en théorie, suffisante pour couvrir l’offre au Québec
  - Des enjeux de coûts et de qualité font préférer des substituts (copeaux) ou un approvisionnement en dehors des frontières
  - Le déséquilibre et le surplus de stock restent néanmoins préoccupants pour certains centres de tri à court terme et doivent être réglés rapidement par des initiatives spécifiques
  - La concertation entre les acteurs doit concentrer ses efforts sur la recherche de solutions communes à moyen et long termes :
    - Pour dynamiser le marché existant (demande existante) et développer une « préférence québécoise » pour l’approvisionnement
    - Développer de nouveaux marchés

## 4. RÉFLEXIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE DÉBOUCHÉS

---

### APERÇU DES DÉBOUCHÉS POSSIBLES POUR LE BOIS RÉCUPÉRÉ DU SECTEUR CRD D'APRÈS DES OBSERVATIONS HORS QUÉBEC

(SOURCE : RAPPORT CRIQ, SE RÉFÉRER AU RAPPORT COMPLET POUR LE DÉTAIL TECHNIQUE DES DÉBOUCHÉS)

1. **Panneaux de fibres, de particules, de gaufres ou de lamelles, dont entre autres, les panneaux de particules, LDF, MDF, HDF et OSB (les colles ou adhésifs ne causent pas de problème)**
2. **Pâtes pour la fabrication des différents papiers et cartons**
3. **Combustible énergétique pour les poêles, fournaies, chaudières et usines de cogénération (bois traité dans certaines installations, telles que les cimenteries)**
4. Granules de bois densifié, torréfié ou non, ou bûches de bois densifié (avec ou sans liant)
5. Compostage et amendement organique pour les sols (bois vierge seulement)
6. Paillis horticole ou décoratif (teint ou non)
7. Dans les produits bois-plastique ou matériaux composites (comme matière de charge ou élément de renfort) obtenus par extrusion ou moulage
8. Litières pour animaux (domestiques ou autres, par exemple pour les chevaux et les animaux de laboratoire)
9. Absorbants industriels (déversement de liquides)
10. Surfaces pour les aires de jeux, les terrains équestres ou les sentiers piétonniers
11. Ensemencement hydraulique des bords de routes et d'autoroutes
12. Épaississement des boues d'épuration
13. Matériaux isolants en fibres de bois, de plus en plus fréquents en Europe : procédés à sec (semblables aux procédés de panneaux de fibres), et humide (semblables aux procédés papetiers)
14. Dans les produits en bois-ciment, en bois-gypse et en béton léger (le granulats de bois doit être stabilisé par traitement thermique et par minéralisation)
15. Bois d'ingénierie (PSL, LSL, etc.)
16. Fondations lors de la construction de chemins forestiers
17. Base de pistes de ski alpin
18. Objets moulés à partir de matelas fibreux postmoulables (la colle ou les adhésifs ne causent pas de problème)

19. Charbon de bois (en briquettes) et charbon activé
20. Pyrolyse (huile, biocoal, biochar)
21. Gazéification pour la production de gaz comme carburant ou combustible
22. Autres (dans le savon à main, poli à métal, poudre de balayage, nettoyant à fourrure et tannage du cuir, agent réducteur dans les fonderies, etc.)

## COMMENTAIRES ET RÉFLEXIONS SUR LES DÉBOUCHÉS

Les trois premiers débouchés identifiés correspondent aux principaux usages au Québec. L'utilisation pour les panneaux de particules est un débouché important qui permet une bonne valorisation du bois récupéré. Ce débouché doit continuer à être développé. L'utilisation pour incorporation aux matières de base à la production de pâtes et papiers (intégration aux fibres vierges) ne constitue plus un débouché à fort potentiel compte tenu du déclin de l'industrie et de la disponibilité de substituts.

La valorisation énergétique du bois CRD comme substitut à différents combustibles mérite d'être approfondie à plusieurs titres :

- **Pour la cogénération et la production d'électricité** (au-delà d'un usage sur les sites de production), mais les tarifs actuels proposés dans le cadre des politiques d'accès des tiers au réseau (ATR) et des récents appels d'offres (éoliens ou biomasse) posent la question de la rentabilité du système (une tarification de 7 à 11 ¢ est observée sur les derniers appels d'offres et, en première approximation, un minimum de 12 à 13 ¢ serait nécessaire selon les experts du domaine). Une étude complémentaire pour approfondir cette option est nécessaire.
- **Petit marché énergétique** (serres, usage horticole, etc.), mais cela nécessite aussi un approfondissement en matière de veille technologique pour connaître les rendements des chaudières de petite taille (enjeux de coûts vs les autres énergies) et les niveaux de pollution générés en vertu des contraintes environnementales existantes.

Pour les autres débouchés, et particulièrement les trois suivants (4, 5 et 6), à savoir les granules de bois, le compostage et le paillis horticole, ce sont des débouchés qui ont déjà été testés. Trois enjeux doivent être approfondis :

- **Les contraintes technologiques** (spécification des copeaux de bois) et les **critères environnementaux** afin de s'assurer de la faisabilité à grande échelle
- **Les prix** ou les coûts de revient, afin de s'assurer de la rentabilité des usages
- **Les volumes** (volume potentiel et capacité du marché à accepter ces nouveaux usages) afin de s'assurer de débouchés suffisants et stables, ainsi que de la rentabilité d'investir dans ces filières

## 5. PISTES DE SOLUTION

---

Dix pistes de solution ont été identifiées sur la base des réflexions partagées lors des deux séances de travail :

- **Programmes d'aide/subventions pour améliorer à court terme la compétitivité du bois CRD du Québec**
  - Certaines aides provisoires pourraient être envisagées afin de soutenir l'industrie sur une courte durée, pour qu'elle puisse sortir de la crise actuelle et l'aider à structurer et à développer son marché.
- **Étude de marché détaillée sur l'offre et la demande au Québec**
  - L'information disponible sur l'offre, les volumes et les qualités disponibles au Québec, ainsi que sur la demande (également pour les volumes, l'usage, les spécifications requises) est incomplète actuellement pour prendre des décisions éclairées visant à structurer et développer le marché. Les coûts de revient et les prix de marché manquent également de transparence.
- **Partager les spécifications de qualité existantes et harmoniser ou clarifier les critères**
  - Les terminologies et les spécifications manquent d'homogénéité et de clarté de la part des acheteurs. Cela ne permet pas aux fournisseurs de standardiser leur production (enjeu de réduction des coûts) ou de répondre adéquatement aux besoins de la demande (adéquation difficile à vérifier entre l'offre et la demande en termes de spécification).
- **Mettre en place un comité de coordination pour faciliter les liens d'affaires et l'information**
  - Actuellement, il existe un manque de coordination et de coopération pour structurer et développer le marché. Les deux séances de concertation ont démontré que partager et porter des initiatives communes était possible et bénéfique pour l'ensemble des acteurs de l'industrie. Cela permettrait également de parler d'une seule voix auprès des donneurs d'ordres afin de faciliter la mise en place des mesures adéquates.
- **Accroître les efforts financiers pour de nouveaux débouchés (recherche – études de marché spécifiques)**
  - Individuellement, il n'est pas facile pour les acteurs de la filière (centres de tri, mais également les plus petits acheteurs ou acheteurs potentiels) d'évaluer le potentiel de certains débouchés. Qu'il s'agisse d'investissements en recherche et développement, de veille technologique, ou d'études de marché pour valider la faisabilité technique et économique de certains débouchés, des initiatives communes pourraient être portées afin d'approfondir certaines pistes.

- **Réglementation visant à interdire l'enfouissement du bois à moyen terme**
  - L'interdiction d'enfouissement du bois dans plusieurs pays européens et plusieurs États américains a eu des impacts importants sur le marché : augmentation des volumes, diminution des prix, accélération du développement de nouveaux débouchés. Une telle réglementation au Québec pourrait avoir des impacts similaires et donc renforcer la compétitivité du bois québécois face au bois importé des États-Unis. Cependant, une telle réglementation ne peut être envisagée sans avoir auparavant identifié ces nouveaux débouchés, s'assurer de leur faisabilité technique et économique, et envisager également l'évolution de certaines contraintes réglementaires qui freinent le développement de la filière.
- **Obligation de déclaration par les exploitants**
  - L'obligation de déclaration par les exploitants permettrait entre autres d'avoir une meilleure visibilité sur les volumes et les flux. Cette meilleure compréhension du marché est nécessaire à la mise en place de mesures ou de dispositifs facilitant la structuration du marché et la fluidité des échanges, et d'anticiper des déséquilibres notoires entre l'offre et la demande, source de déstabilisation autant pour les fournisseurs (situation actuelle) que pour les acheteurs (situation des dernières années).
- **Éducation des parties prenantes/guide sur la gestion des résidus CRD**
  - Il a été mentionné que les principaux concernés (les entrepreneurs ou leurs donneurs d'ordres) ainsi que les municipalités pouvaient jouer un rôle important dans l'amélioration de la filière. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les efforts de sensibilisation et d'éducation de ces acteurs.
- **Obligation pour les entrepreneurs de trier sur le chantier ou de passer par un centre de tri**
  - Dans le même ordre d'idée que la proposition précédente, il s'agit d'améliorer la qualité du produit à la source et de réduire les coûts de production. Si la sensibilisation est un levier, l'obligation de tri en est une autre. Actuellement, il existe des incitatifs comme les redevances à l'enfouissement, ou d'autres dispositifs (exemple : LEED) qui favorise le tri à la source, mais aucune mesure suffisamment intéressante ou contraignante pour avoir de résultats significatifs.
- **Évolution des réglementations et mise en place de politiques publiques favorisant l'utilisation de fibres recyclées (ex. : règles d'entreposage, certifications, politiques d'achats gouvernementaux, etc.)**
  - Des évolutions réglementaires pourraient venir aider la filière. Soit en assouplissant certaines réglementations contraignantes qui freinent le développement de la filière (entreposage contraignant qui génère des coûts, contraintes sur l'utilisation du bois pour la valorisation énergétique par exemple), soit en mettant en place des dispositifs pour favoriser l'usage du bois issu de la récupération CRD (certification de produits, politiques d'achats des organismes gouvernementaux afin de favoriser ces produits).

## 6. CONCLUSION

---

Plusieurs des initiatives proposées sont inter reliées ou découlent d'une certaine séquentialité. Il a donc été jugé pertinent de proposer un ordre logique aussi bien sur le plan des priorités que sur la séquence de mise en œuvre. Dans un premier temps, il a été jugé essentiel de poursuivre la démarche de concertation (dans le respect des règles contre la collusion érigées par le Bureau de la concurrence) et de se doter d'une instance pour coordonner les travaux et les réflexions au nom des membres présents lors des deux réunions de concertation.

En conséquence, la première action retenue est la **mise en place d'un comité de coordination pour faciliter les liens d'affaires, le partage de l'information, et être en charge de superviser et de porter les initiatives et les actions pour identifier les solutions et les mettre en œuvre.**

Ce comité se voit confier le mandat de s'assurer de la mise en œuvre de plusieurs initiatives jugées pertinentes à ce stade de la réflexion (mais qui devront encore être validées par les membres avant de décider de leur mise en œuvre) :

- **Approfondir l'étude de marché au Québec** pour mieux comprendre les volumes, l'offre et la demande, la qualité, les dynamiques de marché et les nouveaux débouchés possibles. Cette initiative peut être scindée en plusieurs études distinctes selon les besoins et les priorités (ex. : étude sur le marché des bûches écologiques, valorisation énergétique, etc.).
- **Partager les spécifications de qualité existantes et harmoniser ou clarifier les critères.** Cela permettra de mieux structurer le marché en facilitant l'adéquation entre l'offre et la demande.
- **Identifier quelques évolutions réglementaires** permettant d'assouplir certaines contraintes et de faciliter et favoriser l'utilisation des fibres recyclées (ex. : règles sur l'entreposage en plein air, qui permettrait de diminuer les coûts et d'accroître la compétitivité des fibres recyclées du Québec).
- **Faisabilité et impact d'une obligation de déclaration par les exploitants** afin d'avoir une meilleure visibilité sur les quantités et d'anticiper les écarts trop importants entre l'offre et la demande.
- Concernant **l'évolution de la réglementation vers une interdiction à moyen terme de l'enfouissement** du bois CRD, il a été précisé que cette option ne pouvait être envisagée qu'à condition :
  - De **s'assurer de la capacité du marché** (croissance de la demande pour les débouchés existants et nouveaux débouchés) à absorber la croissance anticipée de l'offre.
  - **Évaluer précisément les impacts** d'une telle mesure sur la filière et l'ensemble des acteurs de la filière (ex. : des outils pour accompagner les municipalités).

# ANNEXES

## ANNEXES

---

### 1. LISTE DES PARTICIPANTS INVITÉS À LA TABLE DE CONCERTATION

<b>Entreprise</b>	<b>Représentant</b>
Tafisa Canada inc.	Sylvain Martel
Fortress Speciality Cellulose inc.	Gilles Couturier
Kruger	Geneviève Cuillierier
Holcim	Gilles Bernardin
Lafarge	Gilles Desautels
Boralex	Mario Dugas
Cie de Mat. Construction BP	Jean-François Mercier Bertrand Chantal
3R MCDQ	Sébastien Richer
Matrec	Stéphane Leblanc
Bellemare Recyclage	Serge Bellemare Guy Rivard
Veolia	Daniel Labrie
Conteneurs KRT	Martin Ouellet
Conteneurs Recycle	Sylvain Lafortune
Boomerang (Laval)	Alina Manji
Mélimax (Montérégie)	Frédéric Savaria
Gaudreau Environnement	Sara-Emmanuelle Dubois
Multi Récupération S.D.	Daniel Côté
Transport Charette	Marc Landry
Voghel	M. Voghel
<b>Autres organismes</b>	<b>Représentant</b>
MDDEP	Andrée Gendron
MDEIE	Alain Lavoie
MRNF	Martin Claude Yemele
Ville de Montréal	Jean-François Lesage
CRIQ	Michel Bouchard, observateur
RECYC-QUEBEC	Jeannot Richard Luc Morneau
SECOR Conseil	Guillaume Caudron

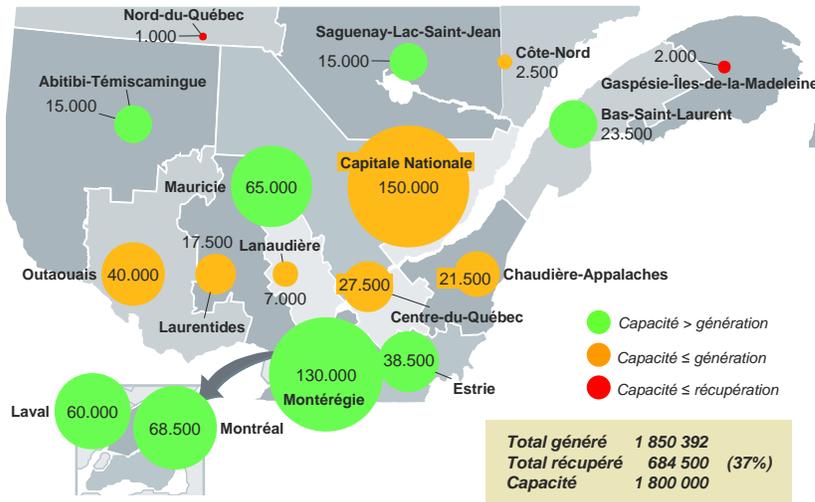
## INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE MARCHÉ

Taux de récupération et capacité des centres de tri par région <sup>2</sup>

### Une capacité globale qui masque des déficits locaux

#### Récupération par région administrative, 2008

Tonnage de résidus CRD non agrégats récupérés, par région



#### Taux de récupération et capacité des centres de tri, 2008

En tonnes

Région administrative	Taux de récupération	Capacité des centres de tri
Abitibi-Témiscamingue	52 %	30 000
Bas-Saint-Laurent	65 %	50 000
Capitale Nationale	79 %	200 000
Centre-du-Québec	57 %	40 000
Chaudière-Appalaches	25 %	45 000
Côte-Nord	18 %	5 000
Estrie	57 %	100 000
Gaspésie- Ile de la M.	12 %	0
Lanaudière	5 %	20 000
Laurentides	9 %	60 000
Laval	45 %	300 000
Mauricie	111 %	100 000
Montréal	33 %	500 000
Montréal	25 %	100 000
Nord-du-Québec	28 %	0
Outaouais	43 %	100 000
Saguenay-Lac-St-Jean	19 %	150 000
<b>Total</b>	<b>37 %</b>	<b>1 800 000</b>

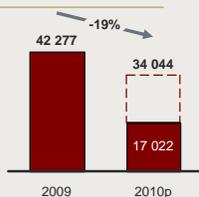
- Avec un taux moyen de 37 %, les quantités récupérées demeurent globalement inférieures à la capacité de traitement des centres de tri
- localement, les capacités de traitement restent également supérieures aux quantités récupérées
- Globalement, la capacité de traitement égale les quantités générées, mais cela masque des déficits locaux : plusieurs régions ont des capacités de traitement qui sont proches, voire inférieures aux quantités générées

<sup>2</sup> Source : RECYC-QUÉBEC; Profils régionaux de la gestion des débris de construction, rénovation et démolition au Québec, décembre 2010, Analyse SECOR

Résultats du sondage auprès des Centres de tri  
**Capacité de traitement**

**Quantité de résidus CRD reçue (tonnes)**

	2009	Depuis 6 mois
<b>Moyenne</b>	<b>42 277</b>	<b>17 022</b>
Min	450	267
Max	140 000	84 290
N	18 répondants	18 répondants

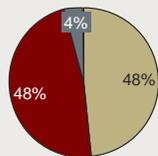


- En moyenne, les centres de tri répondants ont reçu 42 277 tonnes de résidus CRD en 2009
- La quantité moyenne reçue lors des 6 derniers mois (mois d'été) est de 17 000 tonnes, les prévisions pour 2010 sont donc nettement inférieures à 2009, alors que les mises en chantier ont augmenté de 23%

**De cette quantité, le bois représente quelle proportion?**

N = 21 répondants

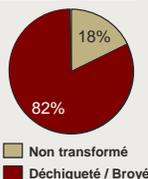
- Bois <30%
- Bois 30-50%
- Bois >50%



- En grande majorité, le bois représente moins de 50% des résidus CRD reçus, et souvent moins de 30%

**Sous quelle forme le bois est-il vendu?**

	Non transformé	Décheté- Broyé
<b>Moyenne</b>	<b>18%</b>	<b>82%</b>
Effectif dont le % est > 0	4 • 3 répondants 100% • 1 répondant 50%	16 • 15 répondants 100% • 1 répondant 50%
N	19 répondants	



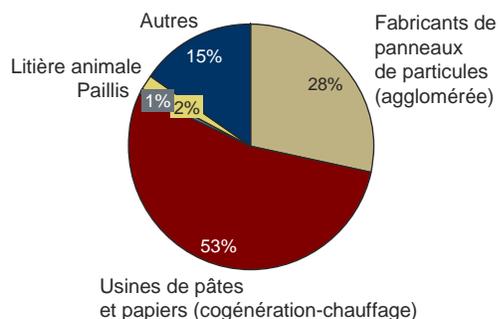
- La proportion de bois vendu décheté ou broyé (82%) est significativement supérieure à la quantité vendue non transformée (18%)
- Une grande majorité des centres de tri vend le bois « décheté – broyé »

Résultats du sondage auprès des Centres de tri  
**Marché et débouchés**

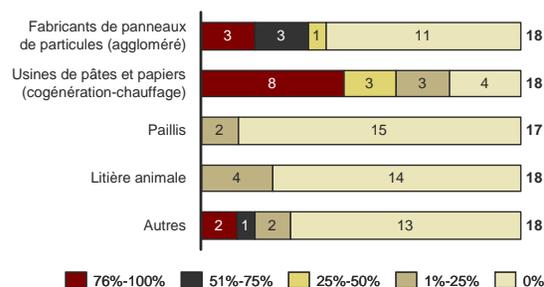
**Quels sont vos débouchés habituels pour le bois transformé?**

Moyenne en %

N=18 répondants



Structure de réponse



Autres :

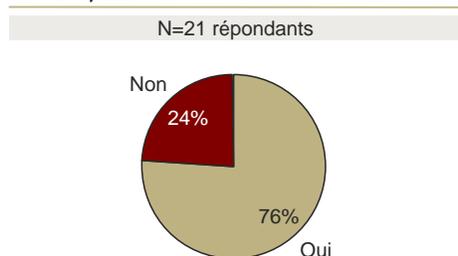
- Drainage dans les champs après nettoyage de terres à bois
- Compostage
- Fondations de routes
- Recouvrement de drains agricoles
- Carburant pour les serres

- Les usines de pâtes et papiers et les fabricants de panneaux de particules sont les deux principaux débouchés pour le bois transformé
- Habituellement, les centres de tri produisent 60-70 % de grade 1 et 30-40 % de grade 2, ce qui ne correspond pas à la structure actuelle de la demande

Résultats du sondage auprès des Centres de tri  
**Situation actuelle : difficultés d'écoulement récentes**

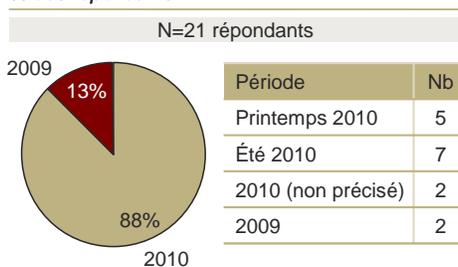
**Actuellement, avez-vous plus de difficulté à écouler votre bois que par rapport aux années précédentes?**

% des répondants



**Si oui, depuis quand?**

% des répondants



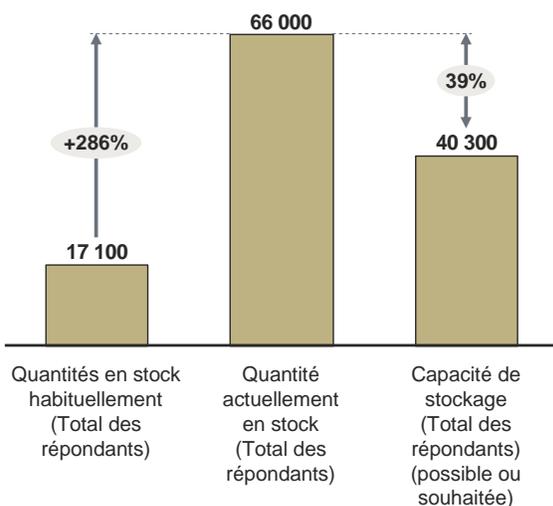
**Quelles en sont les principales raisons d'après vous?**

Raisons évoquées	Nb
<b>Marché déséquilibré : offre supérieure à la demande</b>	<b>8</b>
<b>Concurrence des américains</b>	<b>4</b>
Fermeture d'usines de pâtes et papiers	2
Réouverture de moulins à scies	2
Manque de débouché	2
Conjoncture économique	2
Exploitation déficitaire suite à la chutes de prix de vente des copeaux	2
Hiver 2009-2010 plus clément	2
Manque de normes au niveau de la qualité	1
Réglementation trop sévère	1

du sondage auprès des Centres de tri  
**Situation actuelle : surplus de stock**

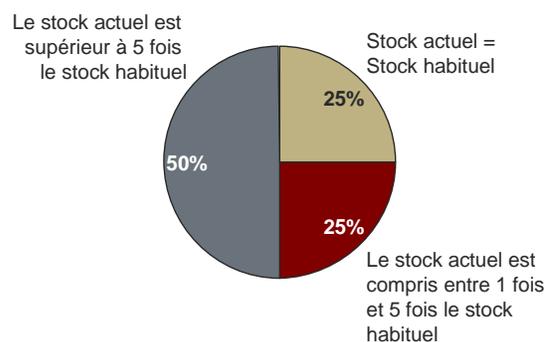
**Stocks et capacité**

Total des réponses



**Comparaison stocks actuels vs stocks habituels**

% des centres de tri ayant des réponses complètes (n=16)



\*\* sur ces 8 centres, 4 n'ont habituellement aucun stock et ont maintenant des stocks de taille variable